



**MINISTÈRE  
DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE ET  
DE LA DÉCENTRALISATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le

Le ministre

Madame Dominique FAURE

**Objet : Lettre de mission**

Madame la ministre,

Dans le cadre d'une volonté de relance de la stratégie nationale d'aménagement du territoire pour les quinze prochaines années, je souhaite vous confier une mission qui aura pour objectif, d'une part, de formuler des propositions concrètes sur les dispositifs de contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales et, d'autre part, de s'appuyer sur ces propositions pour esquisser de nouvelles perspectives pour les politiques d'aménagement du territoire.

Le premier volet de cette mission concernera en effet l'analyse, notamment sous l'angle de la gouvernance, des politiques contractuelles. Il s'agit de préparer les prochaines générations de contrats et programmes dont les échéances se concentrent en 2026 : Contrats de réussite de la transition écologique (CRTE), Action cœur de ville, Petites villes de demain, Villages d'avenir. S'agissant des CRTE qui couvrent l'intégralité du territoire à une échelle proche des bassins de vie, si cette feuille de route a permis de fédérer les élus et leurs actions autour d'une vision partagée, la gouvernance reste encore fragile dans certains territoires. De nouveaux contrats seront élaborés à l'issue des prochaines élections municipales. Vous évaluerez les freins et identifierez les leviers pour faciliter la définition d'indicateurs d'évaluation et la priorisation des projets par les élus, en vous appuyant notamment sur les initiatives de certaines collectivités. Lorsqu'elles vous paraîtront pertinentes, vous conduirez des comparaisons. Quant aux programmes de l'ANCT, aux contrats de plan État-Région et aux projets d'infrastructures ou d'équipements co-financés entre l'État et les collectivités, ils doivent être renforcés par une évaluation rigoureuse de leur efficacité. Vous proposerez dans cette perspective une stratégie d'évaluation plus ambitieuse et plus systématique de ces contrats.

Le second volet de cette mission portera, en s'appuyant notamment sur les analyses produites dans le champ des politiques contractuelles, sur les grands axes d'une politique d'aménagement du territoire renouvelée. Cette stratégie future devra intégrer des objectifs de transition écologique, d'adaptation au changement climatique, ainsi que de remédiation à la crise démographique, tout en veillant à une gestion raisonnée du littoral et de ses risques associés. Il s'agira de définir les orientations d'aménagement prioritaires en tenant compte des spécificités géographiques et des attentes des populations, dans le cadre d'un aménagement équilibré entre les territoires urbains, périurbains et ruraux. Les propositions de cette mission devront, par conséquent, être ambitieuses tout en restant réalistes et respectueuses des principes de durabilité et d'équité territoriale.

Cette mission s'inscrit dans un cadre de concertation étroite avec les associations d'élus locaux, les acteurs territoriaux et les ministères concernés. Vous serez accompagnée dans votre démarche par les services compétents du ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation et par l'inspection générale de l'environnement et du développement durable.

Je compte sur votre engagement et votre capacité à formuler des propositions innovantes et pragmatiques, afin de contribuer à la modernisation de la relation entre l'État et les collectivités locales. Votre réflexion sera essentielle pour avancer vers un modèle plus agile, plus solidaire et plus efficace de gouvernance publique.

Les conclusions et recommandations de la mission seront remises avant la fin de l'année 2025, avec un point intermédiaire en juin ou septembre.

Dans l'attente de vos retours sur cette mission, je vous prie d'agréer, Madame la ministre, mes sincères salutations.

François REBSAMEN